

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: PROBLOC

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2012-0019

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0001349-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	10
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	12
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	12
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	12
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	13
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	14
5. Conditions générales d'utilisation	14
5.1. Consignes d'utilisation	14
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	16
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	17
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	17
6. Autres informations	17

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

RASTOP BLOC D
DIFABO BLOK
TAROTRON
PROBLOC

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BELGAGRI SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2012-0019	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0001349-0000	
Date de l'autorisation	30/09/2011	
Date d'expiration de l'autorisation	24/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BELGAGRI SA
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	26 - Difenacoum
Nom du fabricant	Pelgar
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR ALTON HANTS Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . Peut nuire au fœtus.
Conseils de prudence	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants de protection.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Stocker dans un récipient fermé.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

Éliminer le récipient dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques - professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés
Taux et fréquences d'application	20-30 g d'appât par poste d'appâtage, espacés de 3 m. - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement par sachet: in PE/PP sachet: 20-30g ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), PE/PP sachet dans une boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât en vrac) Taille de l'emballage: de 3Kg à 25Kg



4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir section 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir section 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats bruns - Professionnels - intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés
Taux et fréquences d'application	50-100 g d'appât par poste d'appâtage, espacés de 5 m. - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement par sachet: in PE/PP sachet: 20-100g ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), PE/PP sachet dans une boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât en vrac), Pre-baited station (PP/PVC/PS) Taille de l'emballage: de 3Kg à 25Kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir section 5.2

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir section 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir section 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et/ou rats bruns - professionnels - extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés
Taux et fréquences d'application	Pour les souris : 20-30 g d'appât par poste d'appâtage espacés de 3 m. Pour les rats : 50-100 g d'appât par poste d'appâtage espacés de 5 m. - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement par sachet: in PE/PP sachet: 20-100g ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), PE/PP sachet dans une boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât en vrac), Pre-baited station (PP/PVC/PS) Taille de l'emballage: de 3Kg à 25Kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir section 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir section 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et/ou rats bruns - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés ou points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Pour les rats : 50-100 g d'appât par postes d'appâtage. Pour les souris : 20-30 g d'appât par postes d'appâtage. - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement par sachet: in PE/PP sachet: 20-100g ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), PE/PP sachet dans une boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât en vrac), Pre-baited station (PP/PVC/PS) Taille de l'emballage: de 3Kg à 25Kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir section 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir section 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestiques et/ou rats bruns - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestiques-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés ou points d'appâts couverts et protégés ou en application directe de l'appât prêt à l'usage dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	Pour les rats rats : 50-100 g d'appât par postes d'appâtage. Pour les souris : 20-30 g d'appât par postes d'appâtage. Dans les terriers: 50-100g d'appât par terrier - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement par sachet: in PE/PP sachet: 20-100g ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), PE/PP sachet dans une boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS)

Taille de l'emballage: de 3Kg à 25Kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir section 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir section 5.5

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats bruns - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Zones ouvertes extérieures Décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appât sécurisés ou points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	50-100 g d'appât par postes d'appâtage. - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement par sachet: in PE/PP sachet: 20-100g ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), PE/PP sachet dans une boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS) Taille de l'emballage: de 3Kg à 25Kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir section 5.4

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir section 5.5

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Rats bruns - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées- Egouts

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation	Other Égouts
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. 200-220 g tous les 30-50 mètres.
Taux et fréquences d'application	200-220 g tous les 30-50 mètres. - - /
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Grammes d'appât emballés individuellement par sachet: in PE/PP sachet: 20-100g, avec crochet ou déconditionné. Matériau d'emballage: Seau (PP,PE), PE/PP sachet dans une boîte en carton, sac en papier craft avec ligne intérieure en PE (appât à nu), Pre-baited station (PP/PVC/PS) Taille de l'emballage: de 3Kg à 25Kg

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être disposés de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être évacués après lavage.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple des rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation ou d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir section 5.4

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable de la zone infestée et une évaluation sur site pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
- Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas déborder du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit
- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer les restes d'appât ou les stations d'appâts à la fin de la période de traitement.

POUR LES PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT

- La fréquence des visites est à la discrétion de l'applicateur, en fonction du suivi mis en place avant le traitement. Cette fréquence doit être en accord avec les recommandations des guides de bonnes pratiques.
- Appâtage permanent: Si possible, il est recommandé de contrôler la zone traitée au moins toutes les 4 semaines pour éviter la sélection d'une population résistante. Suivez toutes les recommandations additionnelles des guides de bonnes pratiques.
- Points d'appâts couverts et protégés: [Pour l'usage extérieur, les points d'appâts doivent être couverts et placés aux endroits stratégiques pour minimiser l'exposition des espèces non-cibles]. Suivez toutes les recommandations additionnelles des guides de bonnes pratiques.
- Appâtage pour terriers: Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non-cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées des terriers contenant des appâts pour réduire les risques de rejet et de déversement des appâts. Suivez toutes les recommandations additionnelles des guides de bonnes pratiques.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels (par exemple «à l'usage des professionnels uniquement»).
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple au moins 2 fois par semaine) [Le cas échéant, spécifier si une intervention quotidienne ou plus est requise]
- Le produit ne doit pas être utilisé plus de 35 jours sans une évaluation de l'état d'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser les appâts contenant une substance active anticoagulante comme appât permanent pour la prévention d'une infestation de rongeurs ou le contrôle des activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - o Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
 - o Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - o les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

POUR LES PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTRÉES UNIQUEMENT

- Ne pas utiliser dans des zones où la résistance à la substance active est suspectée.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites ayant un haut potentiel de réinvasion lorsque les autres méthodes de contrôle sont démontrées insuffisantes. La stratégie de l'appâtage permanent doit être revue périodiquement dans le cadre d'un système de lutte intégrée ainsi que l'évaluation du risque de ré-infestation.
- Appâtage pour terriers: Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [070 245 245]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].
- Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation: 24 mois
- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Garder seulement dans le récipient d'origine.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

